RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

253

NUMERO

lundi 8 janvier 2007

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

« LE TOURISME, PERSPECTIVE D'AVENIR DE L'OUTRE-MER FRANÇAIS »

RAPPORTEUR :
CECILE FELZINES
AU NOM
DE LA SECTION DU CADRE DE VIE
PRÉSIDÉE PAR
BERNARD QUINTREAU

Assemblée plénière des 9 et 10 janvier 2007

La France n'est pas enfermée dans son hexagone. Grâce aux collectivités d'Outre-mer, elle est présente dans tous les grands océans du monde. Françaises à part entière, mais entièrement à part, les collectivités d'Outre-mer ont chacune leurs atouts et leurs handicaps. Parmi d'autres activités, le tourisme y représente un phénomène majeur, leurs principales problématiques sont souvent analogues et convergentes :

- la forte concurrence des destinations voisines ;
- une importante dépendance vis à vis de la desserte aérienne ;
- l'insuffisante diversification de leur clientèle et de l'offre ;
- un niveau de coût élevé par rapport à leurs voisins ;
- des particularismes fonciers ;
- une faible épargne locale due à l'étroitesse de leur marché.

Riches dans un environnement pauvre, mais pauvre dans la Nation, elles méritent toute notre attention. Dix ans après l'avis du CES sur « *Tourisme, facteur de développement de l'Outre-Mer Français* » rapporté par M. Miguel Laventure, le tourisme reste un des secteurs réellement porteurs de développement économique et de développement durable dans des collectivités où la démographie est forte et le chômage élevé ; le Conseil économique et social pense qu'il faut aujourd'hui faire des choix plus clairs et plus courageux.

■ Publication 01 44 43 60 47
Service de la communication
■ Diffusion 01 44 43 63 30
Service des archives et de la distribution
■ Service de presse 01 44 43 61 25/21
■ ISSN 1767-8188
■ www.ces.fr

I - Améliorer les outils statistiques

C'est de la rapidité de publication que dépend la prise de décisions des différents opérateurs du secteur pour leur permettre d'élaborer leurs stratégies sans devoir raisonner à l'aveugle et adopter les ajustements nécessaires en fonction des évolutions constatées.

Le Conseil économique et social demande instamment que les décideurs puissent enfin disposer, dans les meilleurs délais possibles, de statistiques leur permettant de suivre l'évolution de l'activité du secteur.

Il conviendrait aussi que des enquêtes de satisfaction de la clientèle soient conduites régulièrement et publiées auprès des opérateurs du tourisme afin que ceux-ci puissent adapter leurs produits.

II - Sensibiliser la population

Notre assemblée souhaite que le développement du tourisme s'appuie sur une volonté locale forte. Pour impulser cette dynamique, c'est la volonté de chacun des habitants qui facilitera cette implication dans une logique de développement durable.

Accueillir sans se faire envahir, offrir sans se sentir dépossédé. C'est dans le respect mutuel que doit s'effectuer cette rencontre. Il est important que ce thème soit véhiculé dans toutes les actions pédagogiques quelle qu'en soit la nature. Faire du visiteur un hôte plutôt qu'un intrus, est la clef de voûte de toute action touristique.

III - Respecter l'environnement

Le Conseil économique et social tient à rappeler que l'environnement est la matière première du tourisme dans ces collectivités. Qu'il s'agit d'un environnement riche mais fragile et que les atteintes qui lui sont portées sont souvent irréparables.

En tout état de cause, les installations ne doivent pas nuire à l'environnement et doivent être dotées des équipements nécessaires en matière d'approvisionnement et de traitement de l'eau, d'élimination des déchets…

IV - Établir un schéma de développement touristique

Le tourisme ne peut trouver son aboutissement qu'au travers d'une politique globale, orchestrée, tenant compte de tous les maillons de la chaîne et du développement des valeurs locales.

Le Conseil économique et social demande que les schémas de développement touristique inscrivent plus clairement leur stratégie et les phases de leur mise en œuvre, après les concertations nécessaires, dans un document contractuel pour tous les partenaires concernés, élus, population, professionnels.

V - Aménager la destination

C'est la cohérence des acteurs, la planification de l'aménagement et de l'image de la destination inscrites dans une stratégie à long terme qui permettront aux élus, aux investisseurs comme à la population de s'inscrire dans une démarche concertée et voulue par tous.

Le Conseil économique et social propose que des zones touristiques et hôtelières soient mieux identifiées et inscrites dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU). Il demande à cette fin que l'intercommunalité, encore insuffisamment pratiquée, soit encouragée pour optimiser les moyens nécessaires et les financements.

VI - Promouvoir une destination à forte identité

Nos collectivités souffrent d'une absence d'identité forte les différenciant de leurs concurrents. C'est pourquoi le Conseil économique et social estime qu'un travail important de réflexion en liaison avec ODIT France doit être réalisé rapidement afin de faire émerger les caractéristiques propres à chacune des collectivités.

VII - Proposer des produits attrayants par un effort de promotion adapté

Le Conseil économique et social propose qu'à l'exemple de certaines collectivités et d'autres pays émetteurs, la promotion soit systématiquement élaborée avec l'ensemble des acteurs concernés (élus, socioprofessionnels, population), les transporteurs et les tours-opérateurs en ciblant plus lisiblement la spécificité de la destination et l'originalité des produits (hébergements, animations, activités, rapport qualité/prix) en inscrivant cette promotion dans le temps.

VIII - Assurer un véritable marketing

Notre assemblée observe que les collectivités d'Outre-mer ne réalisent pas suffisamment d'études de marché pour connaître les évolutions de la demande touristique. Une collaboration plus étroite avec les tours-opérateurs et les compagnies aériennes s'impose.

Elle recommande aussi de nouer des partenariats avec les destinations voisines afin d'offrir dans le cadre de « *packages* » des séjours combinés offrant une diversité de cultures et de recourir aux programmes européens (interreg…) dotés de fonds nombreux, peu ou mal utilisés.

Enfin, elle souhaite que certains atouts forts soient davantage mis en avant, s'agissant de la qualité des infrastructures de santé, les conditions sanitaires en général (traitement de l'eau, hygiène alimentaire) de sécurité des institutions et des règles démocratiques et sociales des territoires d'Outre-mer.

IX - Associer l'agriculture et l'artisanat

L'artisanat doit être partie prenante de la filière touristique. Bien sûr lors de la construction des bâtiments selon des méthodes et avec des matériaux traditionnels locaux, mais aussi dans la fabrication du mobilier afin de conforter la personnalisation de la destination. Notre assemblée regrette que l'artisanat local issu de la culture et de l'histoire ne soit pas plus développé. Des formations adéquates devraient permettre d'en relancer la production.

X - Proposer des solutions à la question foncière

Le problème du foncier est récurrent et maintes fois évoqué dans différents rapports du Conseil économique et social. Il n'a jamais été résolu sur le fond. Il est vrai que la question se pose différemment selon qu'il s'agit d'un DOM ou d'une COM.

C'est en raison de la rareté et de la cherté du foncier que le Conseil économique et social estime que les schémas d'aménagement régional et les schémas directeurs d'aménagement touristique doivent fixer sur le long terme l'affectation du sol et constituer des réserves foncières afin de limiter la spéculation et de se donner une vision prospective.

En ce qui concerne la Polynésie, le Conseil économique et social estime que l'indivision de la propriété qui regroupe souvent des dizaines d'ayants droit doit déboucher sur une solution satisfaisant toutes les parties. Il propose qu'après accomplissement des formalités légales d'estimation du terrain par le service compétent des domaines, la transaction d'un terrain nu puisse se faire sur la base d'une majorité simple des ayants droit. Dans ce cadre, une part réservataire sur le terrain nu serait consignée à l'intention des non-signataires.

Notre assemblée suggère que, pour les cultures dans lesquelles l'attachement au sol est fondamental, un système de bail emphytéotique adapté soit étudié pour que des implantations touristiques puissent être réalisées.

XI - Se donner les moyens d'un développement pérenne

La défiscalisation est un outil nécessaire qui ne suffit pas, à lui seul, pour déclencher l'émergence de projets. Cependant sa disparition en Outre-mer rendrait très difficiles voire impossibles la création de projets et leur financement.

1 Orienter la défiscalisation des investissements vers des objectifs de développement touristique

Rénover en priorité l'hôtellerie

Notre assemblée demande que soit adoptée, dans les meilleurs délais possibles, une simplification du dispositif existant pour la rénovation. Elle réitère son souhait d'inclure le rachat de l'hôtel à rénover dans le champ de la défiscalisation afin de tenir compte de la globalité des opérations.

2 Autoriser les montages financiers recourant à l'intermédiation de sociétés financières de crédit immobilier (CBI)

L'utilité du CBI est de permettre la garantie des établissements bancaires et donc de faciliter la réunion des « *tours de table* ». Elle permet d'allonger la durée des financements et d'accélérer la relocation des hôtels, particulièrement après dépôt de bilan.

Le Conseil économique et social demande que soit autorisé le principe de sous-location lorsque intervient une société financière de crédit-bail immobilier (CBI).

3 Attirer les grandes enseignes hôtelières internationales

Les DOM, en particulier, ont du mal à attirer et stabiliser les grandes enseignes hôtelières. Ces enseignes sont souvent les locomotives du développement touristique et sont capables d'offrir des loyers faibles mais constants sur le long ou le très long terme.

L'adossement des importants investissements hôteliers à des groupes présentant une grande solvabilité (banques, assurances, industriels…) permettrait de faciliter la mise en œuvre des financements.

Le Conseil économique et social demande que soit organisée la séparation entre « *immobilier d'entreprise* » adossé à des garanties extrinsèques des entreprises et « *secteur tourisme* », permettant ainsi la péréquation des risques.

4 Encourager les SEM patrimoniales

Le Conseil économique et social demande que les collectivités soient encouragées à créer des Sociétés d'économies mixtes (SEM) patrimoniales, avec l'appui de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), afin de pouvoir préempter l'immobilier hôtelier, en cas de cessation d'activité ou de dépôt de bilan, dont elles devront être systématiquement informées.

5 Favoriser le développement de la petite hôtellerie de charme

Notre assemblée considère que le patrimoine historique, dont la réhabilitation est difficile alors qu'elle permettrait une transformation en unités touristiques, pourrait constituer un outil complémentaire de valorisation du secteur touristique. Elle propose d'étendre le taux majoré pour la rénovation prévu par la loi Girardin à ce patrimoine.

6 Prévoir le préfinancement des opérations de rénovation

Plus particulièrement dans les DOM, le Conseil économique et social estime qu'il est nécessaire de prévoir le préfinancement d'une partie des travaux et de différer l'amortissement.

7 Assurer la pérennité des entreprises et le développement de l'emploi

En dépit des mesures d'abaissement et d'exonération des charges sociales, les entreprises ne parviennent pas à l'équilibre économique, ce qui conduit certaines d'entre elles à la fermeture et donc à d'importantes pertes d'emplois.

Le Conseil économique et social demande **un engagement dans une convention-cadre et une « *charte qualité* » comprenant deux volets** :

- Pour la structure
  - la priorité aux investissements de mises aux normes, y compris les risques naturels ;

➢ Pour les salariés

- étudier le cas des salariés en fin de carrière, prévoir des formations avec validation des acquis et prévoir un plan de progression de carrière ;

8 Le Conseil économique et social recommande en contrepartie de l'engagement des entreprises :

- que la mesure d'exonération des charges sociales pour le secteur de l'hôtellerie et de la restauration soit déplafonnée à deux fois le SMIC (1,5 actuellement) pour une période de cinq ans (assortie d'une évaluation à mi-parcours et d'un suivi sur la période), quelle que soit la taille de l'entreprise afin de permettre le recrutement de cadres qualifiés, sous-représentés dans l'hôtellerie ;
- qu'une modulation, pendant la même période, de la TVA, de la taxe foncière et de la taxe professionnelle, ainsi qu'un forfait de la redevance télévisuelle par établissement hôtelier soient mis à l'étude.

9 Renforcer le professionnalisme pour élever la qualité

Dans ce secteur très concurrentiel, le professionnalisme est déterminant et concerne aussi bien les managers que les agents de service.

Le Conseil économique et social demande qu'après identification des lacunes, un plan de formation de l'ensemble des salariés (cadres compris) soit rapidement mis en place pour répondre aux besoins.

10 Anticiper les besoins

Le Conseil économique et social propose que les promoteurs, en amont de la construction expriment leurs besoins en termes d'emploi. Cette anticipation permettrait la formation pendant les phases de construction et d'aménagement et susciterait des vocations locales mieux intégrées dès le départ dans les projets. Des fonds spécifiques selon la situation (salarié, demandeur d'emploi…) tels que le FFPS, le FNE et FSE peuvent être sollicités à cet effet.

XII - Mettre en cohérence la politique des transports avec les objectifs de développement touristique

Afin de favoriser le flux des touristes de séjour, le Conseil économique et social préconise d'étudier un étalement des congés bonifiés et de ne pas écarter la possibilité de recourir à des vols charters « *secs* » pour mieux répondre à la demande à certaines périodes.

Il conviendrait également, pour faciliter l'arrivée de touristes européens, d'envisager, après concertation entre les diverses parties concernées, un départ des vols vers les DOM depuis le hub de Roissy et non plus seulement d'Orly.

CONCLUSION

Convaincu des atouts naturels exceptionnels de chaque collectivité, de l'intérêt de l'histoire et de la culture qui constituent leur identité profonde, le CES propose, non pas une mesure fiscale de plus, ni une mesure d'assistance supplémentaire, mais de véritables mesures de solidarité nationale, où l'impulsion de l'Etat pourra jouer tout son rôle en accompagnant l'initiative locale.

Assemblée plénière des 9 et 10 janvier 2007

Cécile FELZINES

Née le 24 février 1949 à Paris
Mariée, 2 enfants

Fonctions au CES

- Membre du groupe des Entreprises privées ;
- Membre de la section du Cadre de vie ;
- Membre de la section du Travail ;
- Membre suppléant de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes ;

Formation

Etudes de Droit

Fonctions actuelles

- Fonctions de direction dans différentes entreprises industrielles textiles ;
- Chef d'entreprise dans l'industrie textile ;
- Associée dans des sociétés de commerces et de services ;

Anciennes fonctions

- Présidente de la Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre ;
- Vice-présidente ACFCI, déléguée au commerce intérieur et aux relations avec l'Outre-mer ;
- Présidente de la commission « développement économique » du CESR de Bourgogne ;
- Présidente de la commission « esprit d'entreprendre » du Conseil national de la création d'entreprise (CNCE) ;
- Membre de l'Observatoire national de la sécurité des cartes de paiement (BDF) ;
- Membre de l'Agence pour la création d'entreprises (APCE) ;

Ouvrages

- *« Evaluation des fonds structurels en Bourgogne »* - 1999 ;
- *« Les emplois jeunes »* - 2000 ;
- « *Le logement de demain, pour une meilleure qualité de vie* » - rapport et avis du CES – 2005 ;

Décorations et distinctions

- Chevalier dans l'Ordre national du Mérite ;
- Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur ;
- Prix Chaptal de l'industrie 2006.

■ Publication 01 44 43 60 47
Service de la communication
■ Diffusion 01 44 43 63 30
Service des archives et de la distribution
■ Service de presse 01 44 43 61 25/21
■ ISSN 1767-8188
■ www.ces.fr